

Dingy-Saint-Clair, le 20.05.2020

Le conseil Municipal se réunira, du fait des consignes sanitaires et en application de l'ordonnance 2062-562 du 13 mai 2020,

à la Salle Michel Doche le jeudi 28 mai 2020 à 20h.

La séance est ouverte au public dans la limite de 20 personnes compte-tenu des possibilités d'accueil de la salle dans le respect des consignes sanitaires préconisées.

avec l'ordre du jour ci-après :

Installation du Conseil Municipal

1. Election du Maire.
2. Détermination du nombre d'Adjoints.
3. Election des Adjoints.
4. Lecture et remise d'une copie de la charte de l' élu local.
5. Constitution des commissions municipales
6. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.
7. Désignation de représentants au sein de divers organismes.
8. Fixation du nombre de membres au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et élection des membres.
9. Passation d'actes authentiques en la forme administrative.
10. Indemnités de fonction des élus.
11. Remboursement des frais de mission des élus.
12. Remboursement des frais de représentation du maire.
13. Délégations du Conseil Municipal au Maire.

Gestion communale

14. Travaux Route de la Blonnière : eau potable, réseaux secs, voirie : Convention groupement de commande : O des Aravis / Régie d'Electricité de Thônes / Commune de Dingy St Clair.
15. Demande de subvention amendes de police 2020 auprès du Conseil Départemental.
16. Entretien voirie : Avenant au marché à Bon de commande pour prorogation de la validité du marché.
17. Conditions d'utilisation et tarifs de location des salles municipales dans le contexte de coronavirus.
18. Délibération instaurant une prime exceptionnelle pour le personnel dans le cadre du Coronavirus (sujétions ou heures supplémentaires)

Le Maire

L. AUDETTE

